

Cellule d'aide à la résolution des conflits (ARC)

Principales missions de la cellule ARC

La cellule ARC est une structure indépendante des services, rattachée directement à la Municipalité, dont les missions et moyens d'action sont définis dans les Dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement.

La cellule ARC est chargée de prévenir et aider à la résolution des situations conflictuelles qui surviennent dans les différents services, que cela soit sur le plan des relations interpersonnelles, au sein des collectifs de travail ou à un niveau organisationnel.

Elle est l'instance interne habilitée à recevoir et prendre en charge les doléances du personnel relatives aux comportements abusifs, au harcèlement psychologique et au harcèlement sexuel.

La consultation de la cellule ARC est ouverte à l'ensemble du personnel de l'administration communale, quels que soient le type de contrat et le niveau hiérarchique des personnes concernées.

Les principes suivants régissent les activités de la cellule ARC:

- confidentialité
- indépendance
- impartialité
- neutralité

Effectif du personnel

Figure sous Secrétariat municipal

Evènements marquants

En 2021, la cellule ARC est intervenue dans 84 situations conflictuelles différentes. Les démarches usuelles de résolution à l'amiable (conseil individuel ou élargi, médiation, concertation) ont été mises en œuvre dans ces situations, en impliquant si nécessaire les collectifs de travail ou les hiérarchies concernés. En raison des mesures sanitaires et de télétravail, une majorité des démarches ont été individuelles. Il n'a par ailleurs pas été possible de mener autant de démarches collectives formalisées (médiations ou concertations) que d'ordinaire. Seule une enquête a été ouverte en 2021.

Par ailleurs, la campagne de prévention du harcèlement développée conjointement par la cellule ARC et le Service du personnel et lancée à l'automne 2020, est passée dans sa phase de réalisation. Les cadres de deux services pilotes ont suivi une première journée de sensibilisation à la thématique, et d'autres actions ciblant l'ensemble du personnel des mêmes services suivront en 2022.

La coresponsable de la cellule ARC, en poste depuis la création de l'unité en 2009, a pris sa retraite à l'automne 2021. Son poste sera repourvu en 2022.

Demandes traitées et démarches réalisées par la cellule ARC	2020	2021
Nombre de personnes ayant formulé une demande	77	84
Nombre de personnes ayant participé aux démarches	78	85
Nombre de participants aux démarches	145	190
Démarches terminées au 31 décembre 2021	76	63
Démarches d'aide à la résolution de conflits (parfois plusieurs par situation)	77	91
Démarches de conseil individuelles	49	52
Démarches de conseil élargies (à la hiérarchie, aux RH, etc.)	21	26
Démarches formelles (médiation/concertation)	7	11
Ouvertures d'enquêtes	-	1